



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 5 novembre 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 2°C)	Vent	12 km/h (Nord-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s.)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SK/MW	Nombre total d'inscriptions 75/79
Total des paris mutuels	\$313,490			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Ksionzyk, Scott	Juge associé Counsell, Kelly (à distance)
--------------------------------------	--	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire du cheval, "SUNDANCE LEYO" de la Course 1 (maladie).

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Un retrait hâtif a été effectué par le juge des chevaux, "BEAUSOLEIL FAMILY", de la Course 3 (transport), "KEYSTONE DORAL" de la Course 4 (lésion), "SENIORITA I AM" de la Course 4 (autres), et "PARTINTHESHADOWS" de la Course 9 (transport).

Le conducteur, Stephane Pouliot, a participé à un examen avec le juge de départ, Jamie Fiolek, au sujet du cheval, "SOUTHWIND RUSSION", dans la Course 6, disputée le 2 novembre.

Il a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2414324

Le conducteur, Marc Belanger, a participé à un examen avec le juge de départ, Jamie Fiolek, au sujet du cheval, "BETONAWHEELIN", dans la Course 6, disputée le 2 novembre.

Il a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2414334

Un examen virtuel a eu lieu avec l'entraîneur, Peter LePage, au sujet du cheval, "THAT'S HOOLIGAN", qui avait été sélectionné pour fournir un échantillon officiel dans la Course 8, disputée le 2 novembre.

M. LePage a enfreint la règle 9.11 de la CAJO en omettant d'apporter ce cheval directement à l'écurie de prélèvement et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2414341

L'entraîneur, Wayne Laviolette, était présent pour discuter de la Course 7, disputée le 2 novembre, au sujet du cheval, "SILVERADO".

Après avoir visionné la vidéo et discuté de la course avec M. Laviolette, le comité ne considère pas qu'une infraction à la règle 22.05.01 (k) de la CAJO ait été commise.

Courses :

- William Roy a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Le #5, "TF MCROCKIN", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (protège genoux), après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.

4. **Enquête** pour le #1, "VENT DU SUD", (Robert Shepherd), au sujet d'une possible obstruction au #7, "STREET ART", (Stephane Pouliot), dans le dernier droit.

Après l'examen de la vidéo de la course et après avoir parlé aux deux conducteurs (M. Pouliot a déclaré que son cheval avait légèrement dévié, mais qu'il avait été touché par la roue du #1 et M. Shepherd a déclaré qu'il croyait suivre une trajectoire droite), on a établi que le #1 avait effectivement provoqué une obstruction au #7.

Le #1, arrivé 2^e position, a été placé en 4^e position, conformément à la règle 22.09 de la CAJO.

Lien pour la vidéo d'enquête (plan du bas) – <https://youtu.be/IWqVmLvb8d4>

Lien pour la vidéo d'enquête (tour frontale) – https://youtu.be/Tj_Rymov8NA

M. Shepherd a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (aller vers l'extérieur en obligeant un autre conducteur à reprendre son cheval) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours, à être purgée du 26 au 29 novembre, inclusivement).

Décision #2418232

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Le conducteur du #2, "SEA LAIRD", (Pascal Bérubé), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

9. Le conducteur du #6, "JET ROCK", (Robert Shepherd), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

10. Un retrait tardif a été effectué par Dr. M. Rocheleau, le vétérinaire de la CAJO (boiterie) du #8, "TAHUYA BREW".

On a opéré un remboursement totalisant \$ 8,850.

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Examen du bris d'allure survenu au #2, "ALWAYSOURWAY", (Stephane Brosseau), dans le dernier droit.

Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué des obstructions aux #3, "MISTER BIG TOP", (Brian Scott), et "LATTE SEELSTER", (Stephane Pouliot).

Aucun placement n'est requis comme le #2 a terminé la course en 8^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune